

Trions + FORT!

POTS, BARQUETTES ET FILMS PLASTIQUES

DOSSIER DE PRESSE

11 mars 2016

Contacts presse

Calitom - Alexa Badin,
05 45 65 22 52 - abadin@calitom.com

GranAngoulême - France-Laure Pons,
05 45 38 51 73 - fl.pons@grandangouleme.fr

Ville de Cognac - Sébastien Garnier,
05 45 36 55 36 - sebastien.garnier@ville-cognac.fr



tous les
charentais
concernés

Sommaire

Le PLUS des nouvelles consignes	p 3
Et toujours dans le sac jaune... ..	p 4
Le recyclage : un enjeu fort.....	p 5
L'évolution et les chiffres de l'emballage	p 6
Pourquoi pas plus tôt ?	p 7
Test 2011 et enseignements	p 8
Toutes les collectivités « collecte » de Charente partantes.....	p 9
Atrion : un centre de tri adapté.....	p 10
Pour le trieur	p 11
Une campagne de communication partagée.....	p 12
Eco-Emballages : l'éco-organisme de l'emballage	p 13
CALITOM, service public des déchets	p 14
GrandAngoulême	p 15
Ville de Cognac	p 16

A partir du 14 mars, les consignes de tri des emballages recyclables changent. La famille des emballages plastiques acceptés dans les sacs ou bacs jaunes s'agrandit en acceptant à partir d'aujourd'hui les pots, les barquettes et les films plastiques, donc tous les emballages.

Depuis le lancement en 2000, seuls les bouteilles et flacons étaient autorisés pour des raisons techniques et financières liées aux filières de reprise des matériaux.

Grâce à un geste plus simple et aux efforts de tous, le recyclage va pouvoir encore progresser et les ordures ménagères fortement diminuer.



Le PLUS des nouvelles consignes

Pots, barquettes et films en plastique : pots de yaourt, de crème, barquettes de fruits et légumes, de plats préparés, films de pack d'eau, de prospectus, sachets surgelés, de chips, boîtes en plastique de chocolat en poudre, de confiseries... tous vont maintenant dans le sac ou le bac jaune.

Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider.



Et toujours dans le sac jaune...

Les nouvelles consignes s'ajoutent à celles déjà en place depuis 15 ans : bouteilles et flacons plastiques, boîtes, aérosols et barquettes métalliques, papiers et cartons. Et le verre, dans les conteneurs à verre.



----- toutes les briques, cartons, -----
papiers, journaux, enveloppes



----- toutes les boîtes, bidons, -----
barquettes et aérosols en métal



----- toutes les bouteilles d'eau, de jus -----
de fruits, soda...



----- tous les flacons de produits de toilette -----
et de produits ménagers vides

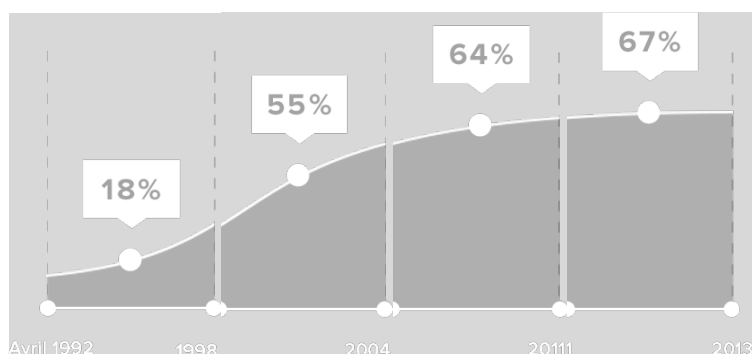


Le recyclage : un enjeu fort

Lancée dans les années 90, la collecte sélective franchit un nouveau cap.

Avec la **Loi Grenelle**, la réglementation a fixé en 2009 l'objectif national d'atteindre 75% de recyclage des emballages alors que nous sommes actuellement à 67%. Pour cela, le taux de recyclage français des emballages plastiques doit notamment être doublé.

Hors, le recyclage des emballages ménagers plafonne :



La filière de l'emballage s'est donc organisée en conséquence, permettant en 2011 à quelques collectivités volontaires de tester l'extension des consignes de tri à l'occasion d'un premier plan de relance du recyclage.

En 2015, la Loi de transition énergétique pour la croissance verte a réaffirmé la nécessité de développer le recyclage qui permet de lutter contre le changement climatique puisqu'il :

- . préserve les ressources naturelles (sols, ressources...) ;
- . limite les pollutions dues à l'extraction, au transport et au traitement ;
- . économise de l'énergie liée à ces différentes étapes.



L'évolution et les chiffres de l'emballage

- Depuis 1997, le gisement des **emballages en plastique** mis sur le marché a **augmenté de 20%**.
- Chaque année, **4,8 millions de tonnes d'emballages ménagers** sont mises sur le marché, 73 kg par habitant. 67% sont triées et recyclées = 46 kg/hab/an ;
- **1 million de tonnes d'emballages se retrouvent encore dans les ordures ménagères** car elles ne sont pas triées par les habitants = 17 kg/hab/an ;
- 600 000 tonnes n'étaient pas jusque-là recyclables = 10 kg/habitant/an, parmi lesquelles les emballages des nouvelles consignes ;
- 1 bouteille en plastique sur 2 seulement est triée. Il faudrait atteindre 2 sur 3.
- A partir de mars 2016, **15,3 millions de français, soit 24% de la population, dont les charentais, trieront tous leurs emballages en plastique.**
- **En Charente**, grâce aux nouvelles consignes, la collecte sélective qui est actuellement en moyenne de 62 kg par habitant et par an peut progresser de 4 à 6 kg de plus (tous emballages confondus). 1 000 tonnes supplémentaires sont attendues.



- Peu de poids, mais un sac jaune plus volumineux de 30 à 40%.



Pourquoi pas plus tôt ?

Lorsque la collecte sélective a été lancée fin 2000 en Charente, la consigne passée aux usagers était de déposer dans les sacs jaunes uniquement les bouteilles et flacons en plastique.

Les pots, barquettes, films et sacs en plastique étaient exclus parce que dits "non-économiquement viables" par l'industrie du recyclage.

Plutôt légers, ces emballages contiennent peu de matière. Ils sont volumineux mais représentent peu de tonnages.

Les repreneurs de matériaux étaient donc peu intéressés par ces produits qui coûtaient chers aussi bien à extraire qu'à recycler pour un gain financier jugé insuffisant.

Les collectivités n'avaient donc pas de débouchés pour ces emballages.



Test 2011 et enseignements

Avant sa généralisation, le tri d'autres résines que celles des bouteilles et flacons en plastique a besoin d'être testé en conditions réelles.

De nombreux aspects doivent être vérifiés, notamment la capacité des centres de tri et des repreneurs à préparer puis recycler ces matériaux, le surcoût pour les collectivités et les industriels, les seuils...

En 2011, une première phase de test a été réalisée par Eco-Emballages avec une cinquantaine de collectivités volontaires (notamment en Charente Maritime, en Dordogne...) : 3,7 millions de français.

Les conclusions de l'expérimentation ont démontré que l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques obtenait de bons résultats : accueil des usagers, séparation satisfaisante sur les centres de tri...

Il a aussi été constaté que l'extension des consignes a un impact sur tous les emballages et relance toute la collecte sélective.

Autre observation plus technique, la **séparation automatique des plastiques en centre de tri s'avère indispensable** pour passer à l'extension des consignes de tri. Sur le plan social, le tri manuel de ce gisement plutôt diffus n'est clairement pas envisageable.

Le tri de ces emballages plastiques suppose donc des centres de tri équipés de systèmes de tri optique performants ou capables d'intégrer de telles technologies.

Seules les collectivités disposant d'unités de ce type peuvent d'ailleurs prétendre passer aux nouvelles consignes de tri.



Toutes les collectivités « collecte » de Charente partantes

En 2015, Eco-Emballages a ouvert un plan de relance du recyclage sur la base d'un nouvel appel à candidature.

En Charente, bien que la filière emballages et papier fasse l'objet sur le territoire de 3 contrats distincts signés par **Calitom, GrandAngoulême et la Ville de Cognac** avec Eco-Emballages, les 3 collectivités ont décidé de présenter une candidature commune.

Plusieurs conditions devaient être remplies :

- une mise en œuvre en 2016 ;
- un centre de tri répondant à un cahier des charges très précis (dimensionnement, process, séparation...);
- engagements des repreneurs à recycler ces nouveaux plastiques ;
- valorisation énergétique des refus de tri ;
- un plan de communication spécifique.

Cette démarche commune a été entreprise avec le souci de mener une action homogène sur le département, dans l'intérêt des charentais.

La candidature a été déposée en mai 2015. Après étude, celle-ci a été retenue par Eco-Emballages parmi 160 autres collectivités (pour 242 candidatures), le 16 octobre 2015.



Atrion : un centre de tri adapté

Le process du centre de tri départemental Atrion, situé à Mornac et ouvert en janvier 2015, a été conçu afin de pouvoir assurer le tri des nouvelles consignes (plastiques rigides et souples).

Depuis sa mise en service, il effectue d'ailleurs déjà ce tri.

7 trieurs optiques à lecture infrarouge permettent de reconnaître l'opacité des différents plastiques : PET foncé, PET clair, PVC, PP, Pehd....



Le taux de refus obtenu sur la première année de fonctionnement est de 8 à 9%.

Des adaptations vont être nécessaires.

Du fait de l'accroissement du tonnage et des caractéristiques de ces flux, une optimisation du process sera nécessaire sur les dispositifs de tri optique. Le débit devra aussi être réadapté en fonction des résultats des caractérisations.

Le tri des plastiques rigides (barquettes, pots...) transporte davantage de traces de restes alimentaires. Un système de lavage automatique sera donc installé sur les tables de tri.

Par ailleurs, depuis, le 1er janvier 2016, les refus de tri font l'objet d'une valorisation énergétique.



Pour le trieur

4 français sur 5 ont des doutes au moment de trier leurs emballages.

En simplifiant les consignes sur les emballages en plastique, le geste de tri devient plus fréquent car plus assuré.

Cette évolution change véritablement le quotidien des usagers. Le geste est plus facile, il n'y a plus de questions à se poser.

Les études d'opinion ont montré que ceci correspond à **une forte attente** de la part de la population de faire mieux et plus pour le recyclage.



Une campagne de communication partagée

Un large plan de communication a été mis sur pied par Calitom, GrandAngoulême et la Ville de Cognac, suivi également par la CDC du Rouillacais et le Smictom de Champniers.

Pour être visibles et facilement identifiés de la population, tous les supports de la campagne se déclinent autour de la même accroche « Trions plus fort » dans le code couleur jaune correspondant à la collecte sélective.

- publicité dans la presse quotidienne et sur les stations de radio locales ;
- affichage en agglomération (mobilier urbain, réseau bus...) et déchèteries ;
- ouverture d'une page web spéciale www.trionsplusfort16.com ;
- guides du tri actualisés et mise à jour de tous les supports en général ;
- visuel sur les sacs ou bacs jaunes déjà adapté ;
- annonce sur les réseaux sociaux ;
- information de tous les acteurs et partenaires...



Eco-Emballages : l'éco-organisme de l'emballage



Eco-Emballages est une entreprise privée créée il y a 20 ans avec pour mission de réduire l'impact des emballages sur l'environnement.

Cet éco-organisme est agréé par l'Etat afin d'organiser le dispositif national du tri et du recyclage.

Eco-Emballages assure aux collectivités sous contrat avec elle un soutien technique et financier (soutien à la tonne triée selon les matériaux, soutien au développement durable...).

Afin de développer le tri et le recyclage, Eco-Emballages a lancé en 2011, puis relancé en 2015, un plan s'appuyant sur des appels à candidature auprès des collectivités locales afin d'expérimenter l'extension des consignes de tri »

Eco-Emballages accompagne également les industriels du recyclage afin de promouvoir l'écoconception des emballages.



CALITOM, service public des déchets

Calitom est une collectivité publique ayant pour compétence la collecte (sauf pour la Ville de Cognac, la CDC du Rouillacais, le SMICTOM de Champniers et Grand Angoulême) et le traitement des déchets ménagers de Charente (134 000 tonnes par an).

Territoire traitement: 388 communes (245 417 habitants)

Territoire collecte : 356 communes (200 730 habitants)

Président : Jean REVEREAULT

Vice-Président «Traitement» : Michel COQ

Vice-Président « Collecte » : Daniel ROUSSEAU

Directeur d'exploitation : François FILIPPI

Budget 2015 de la collectivité :

. 47,8 millions € de fonctionnement

. 36,5 millions € d'investissement

Calitom a en charge 30 déchèteries, 1 plateforme de compostage, 1 unité de pré-traitement mécano-biologique des ordures ménagères à Ste-Sévère, 1 installation de stockage en exploitation à Ste-Sévère, 7 centres de stockage fermés, 1 centre de tri des sacs jaunes à Mornac, 4 quais de transfert, 1 recyclerie (www.laboutiquecalitom.com).

Parallèlement à ces missions, Calitom développe également un programme de prévention et de réduction des déchets afin de diminuer le volume mais aussi la nocivité des déchets produits.

www.calitom.com



GrandAngoulême

GrandAngoulême est un établissement public de coopération intercommunale. Il couvre un territoire de 16 communes qui regroupe une population totale de 106 752 habitants (Angoulême, La Couronne, Fléac, Linars, Nersac, Magnac sur Touvre, Ruelle sur Touvre, Puymoyen, l'Isle d'Espagnac, Gond Pontouvre, Saint-Michel, Saint-Yrieix, Soyaux, Touvre, Saint-Saturnin, Mornac).

Ses principaux domaines d'intervention sont le développement économique, l'environnement et le cadre de vie, l'aménagement du territoire, le transport, les politiques solidaires et les déchets ménagers.

Président : Jean-François DAURE

8^{ème} Vice-Président chargé de la politique de valorisation des déchets : Yannick PERONNET

Directeur Général des services : Olivier GROS

Directeur du service déchets ménagers : Jean-Pierre MERIC

Directeur exploitation du service déchets ménagers : Franck MOUGEL

Budget déchets ménagers 2014 :

. 14,8 millions € de fonctionnement / 3,6 millions € d'investissement

Budget compostage des déchets végétaux 2013 :

. 337 000 € de fonctionnement / 43 000 € d'investissement

Les activités de collecte sont majoritairement exercées en régie directe et majoritairement en prestations de service pour les opérations de traitement.

Le service déchets de GrandAngoulême a en charge le Centre Technique des Déchets Ménagers, une plate-forme de pré-collecte et de broyage de déchets végétaux, 4 déchèteries, un centre de transfert des emballages ménagers, une usine d'incinération des ordures ménagères.

Parallèlement, un programme de prévention et de réduction des déchets est aussi développé pour diminuer le volume et la nocivité des déchets produits.

www.grandangouleme.fr / www.pluspropremaville.fr



La Ville de Cognac

La Ville de Cognac fait partie d'une Communauté de Communes de 35 000 habitants environ.

Connue dans la monde entier, la ville de Cognac dispose de nombreuses infrastructures pour accueillir les visiteurs, qu'ils soient attirés par la célèbre eau-de-vie ou par la douceur du fleuve et de la campagne de Charente.

Il est vrai que la ville doit au cognac sa réputation universelle et son changement brutal de dimension au 19e siècle. Pour autant, le cognac ne saurait être la seule clé de lecture de la cité, riche d'une histoire et d'un patrimoine qui dépassent le cadre du spiritueux. Ainsi, la ville de Cognac est labellisée Ville d'art et d'histoire depuis le 6 janvier 2012 par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Territoire : 18 626 habitants

Maire : Michel GOURINCHAS

Conseiller délégué Déchets : Simon CLAVURIER

Directeur général des services : Philippe DOMINIQUE.

Le service de collecte des déchets ménagers et assimilés est rattaché aux Services techniques dont le Directeur est M. Thierry LE BOURHIS.

Production de déchets : 7 000 t par an

www.ville-cognac.fr

